

Ville de gravigny

www.ville-gravigny.fr



BUDGET 2019

Débat d'Orientation Budgétaire

Lundi 11 février 2019

Qu'est-ce que le DOB ?

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif (article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales), les conseillers municipaux sont invités à débattre, à partir de l'évolution du contexte financier et budgétaire, des orientations proposées pour l'élaboration du budget à venir.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3.500 habitants, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (Art L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CCGT).

La note doit comprendre des informations sur l'analyse prospective, sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution et enfin l'évolution envisagée des taux d'imposition.

Comme les années précédentes, il sera regardé succinctement la situation économique internationale puis nationale avant de se consacrer plus longuement sur le cas de la collectivité.

Après une nette embellie en 2017, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018.

La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial. L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison des variations du prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats Unis, des difficultés des pays émergents ... Au sein même de l'Europe les difficultés existent et perdurent : conséquences du brexit et ses incertitudes, élaboration du budget italien ...

La situation française n'est guère plus attrayante et elle est surtout évolutive et incertaine.

La croissance a finalement été de 1,5% alors qu'il avait été annoncé une croissance à 2%. Pour 2019, l'optimisme est moindre et l'INSEE prévoit une croissance à 1,3% alors que le budget de l'Etat à lui été construit sur une croissance à 1,7%.

Le chômage quant à lui n'a que très peu baissé puisqu'il s'établit à 9,1% pour 2018 apportant toujours son lot de détresses sociales et parfois d'incompréhension.

La remontée de l'inflation a quant à elle été confirmée avec 1,85% pour 2018 et une prévision de 1,6% pour 2019.

Face à cette situation économique mal perçue par la population qui voit son pouvoir d'achat baisser, les récents événements sociaux et politiques ont conduit le gouvernement à concéder à quelques efforts. C'est une enveloppe de 10 milliards d'euros qui a ainsi été débloquée et qui va entraîner une nouvelle hausse du déficit public qui devrait dépasser le seuil des 3% pour atteindre 3,4% du PIB en 2019.

L'endettement de la commune :

Comme prévu lors de l'élaboration du budget 2018, aucun emprunt n'a été réalisé en 2018.

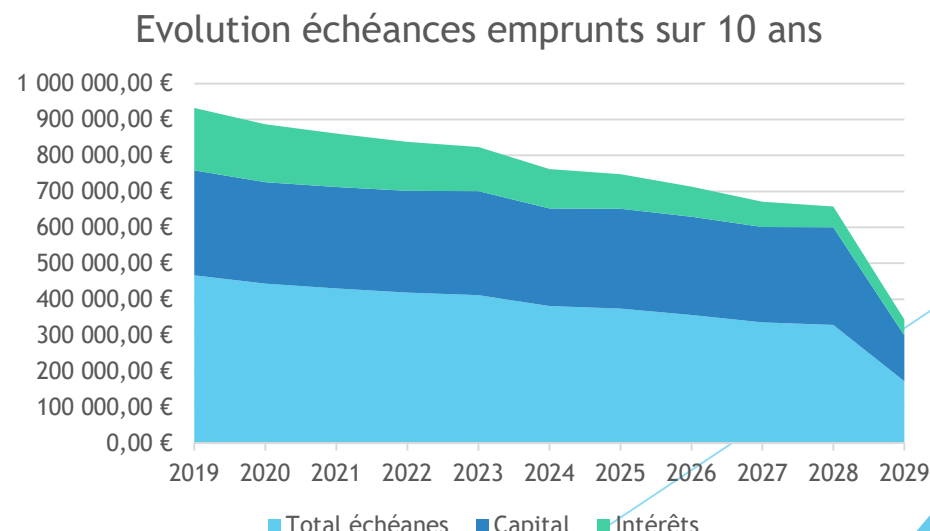
Pour 2019, l'échéance annuelle s'élèvera à :

Amortissement	Intérêts	Total échéance
292.292,03 €	173.954,33 €	466.246,36 €

Logiquement, alors que nos charges d'intérêts baissent celles du capital augmentent. Il convient toujours de dégager un maximum d'autofinancement de la section de fonctionnement pour régler nos annuités.

Un emprunt devra être prévu pour 2019 pour financer les travaux prévus sur l'avenue Aristide Briand. Son échéance devrait être compensée par la baisse des annuités rencontrées en 2019 et 2020 : 7.153,57 € et 22.801,36 €.

Evolution du Capital - Besoin de financement	
2019	292 292,03 €
2020	282 098,70 €
2021	281 610,63 €
2022	283 110,94 €
2023	289 185,71 €
2024	271 962,13 €
2025	277 545,17 €



La trésorerie de la commune :

La trésorerie de la commune se situait au 1^{er} janvier 2019 à 301.094 € somme quasi équivalente à celle de l'an passé (314.833 €).

Comme l'an passé aucun recours à une ligne de trésorerie n'a été nécessaire néanmoins un suivi particulier de la trésorerie est obligatoire notamment afin de pouvoir assumer une échéance d'emprunt importante en juin de près de 270.000 €.

Cette bonne situation de notre trésorerie est liée aux recettes qui nous sont versées sans retard tant de la part de l'Etat (impôts) que de l'agglomération Evreux Portes de Normandie (compensation et DSC). Espérons que ces versements réguliers perdurent avec la réforme sur la taxe d'habitation.

Cette situation nous permet d'honorer sans souci et sans retard nos fournisseurs d'autant que le Trésor Public est lui aussi rapide dans ses prises en charge tant des mandats que des titres.

Les subventions et participations (Associations, Syndicats Intercommunaux, SDIS ...) ont des versements échelonnés sur l'année ce qui permet de lisser notre trésorerie et d'éviter tout déséquilibre.

Si aucun souci de trésorerie n'a été rencontré sur le budget de la Caisse des Ecoles nous permettant même de ne pas verser la totalité de la subvention (75.000 € au lieu des 107.000 € prévus) ; la situation a été beaucoup plus tendue pour celle du CCAS, liée à un trop grand décalage des recettes perçues par le SAAP (Service d'Aide A la Personne). Il conviendra d'être vigilant sur ce point pour le budget 2019.

Les dépenses de fonctionnement :

	Chapitre 011 Charges à caractère général	Chapitre 012 Frais de personnel	Chapitre 65 Charges de gestion courante
2015	652.500 €	1.348.720 €	813.267 €
2016	598.360 €	1.314.355 €	812.982 €
2017	622.096 €	1.334.355 €	799.070 €
2018	652.915 €	1.288.362 €	720.586 €

Nos dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et contenues :

- Les charges à caractère général (Chapitre 011) sont stables depuis plusieurs années. Des augmentations sont constatées sur certains exercices, comme en 2018, car les frais d'enfouissement des réseaux téléphoniques sont imputés en section de fonctionnement et ils varient en fonction de notre programme de travaux (17.136 € en 2018).
- Si de nouvelles pistes d'économies peuvent encore exister, il est certain que ce chapitre arrive à son plancher maximum. Nous sommes de plus en plus contraints à de nouvelles charges : documents d'accessibilité, document unique, contrôles techniques des bâtiments ...
- Signalons, par exemple, que l'adaptation du logiciel de la paye pour la mise en place de la retenue à la source au 1^{er} janvier 2019 a entraîné une dépense de près de 1.800 € pour la commune ...

- **Les frais de personnel (chapitre 012)** : Il avait été inscrit en prévision budgétaire une somme de 1.352.795 € ; il n' a été réalisé que 1.288.362 € soit une différence de 64.432 € et ce malgré des arrêts maladie qu'il a fallu remplacer.
- Ce chapitre est donc contenu mais il conviendra, lors de l'élaboration du prochain budget, tout en restant dans une enveloppe budgétaire approximativement similaire, d'anticiper de prochains départs en retraite afin qu'il y ait une continuité de service et de renforcer nos services techniques afin de répondre aux attentes de la population.
- Outre le retour d'une journée de carence en cas d'arrêt maladie, l'année 2018 a vu la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) applicable au 1^{er} novembre.
- De nouvelles modifications législatives annoncées risquent de nous obliger à travailler de nouveau sur le dossier des « Relations Humaines » en 2019.

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)** enregistrent une nette baisse conséquence de l'arrêt des rythmes scolaires sur les quatre derniers mois de l'année et du transfert de la compétence « Petite enfance » à l'agglomération Evreux Portes de Normandie.
- Une meilleure perception des prestations de cantine nous a permis de ne pas verser la totalité de la subvention à la caisse des écoles (75.000 € au lieu de 107.000 €).
- Par contre, il conviendra certainement d'augmenter la subvention du SAAP pour éviter de rencontrer des problèmes de trésorerie en fin d'année, les recettes de ce service étant de plus en plus décalées.

Les recettes ont été conformes à nos attentes :

- Nous avons encore enregistré une baisse de notre Dotation Globale de Fonctionnement de 8.832 €,
- Par contre la taxe sur les droits de mutation qui nous est reversée par le Conseil Départemental a elle augmenté par rapport à nos prévisions, conséquence financière des nombreuses mutations immobilières réalisées sur la commune,
- La baisse des allocations de compensations par l'agglomération du fait du transfert de la « Petite enfance » avait été anticipée dès l'élaboration du budget ce qui nous a évité d'avoir une mauvaise surprise,
- En section d'investissement, les sommes prévues pour la Taxe d'aménagement (TAM) n'ont pas été totalement réalisées. De plus un litige est apparu en cours d'année, les services de l'Etat réclamant à plus de 9.000 communes un indu qui serait pour Gravigny de près de 35.000 €. Même si des précisions ont été demandées aux services de la DDFIP, il conviendra d'être vigilant sur cet article lors de l'élaboration du prochain budget.

Les récents événements sociaux ont montré et réaffirmé que nos concitoyens étaient excédés par une pression fiscale devenue insupportable. Ainsi l'élaboration du prochain budget devra se faire sans prévision de hausse de nos taux d'imposition. Il est à noter que nous ne connaissons toujours pas les modalités pratiques prévues pour compenser la suppression partielle de la Taxe d'habitation.

Au niveau des relations entre l'Etat et les collectivités locales, 2019 devrait être une année de transition dans l'attente du projet de Loi sur la réforme de la fiscalité locale qui était annoncé au 1^{er} semestre 2019 et applicable à la prochaine mandature.

Dans l'immédiat, on note une certaine stabilité des fonds versés aux collectivités territoriales, les élus locaux semblant être plus écoutés de nos gouvernants.

Investissements, travaux et équipements :

Cette année encore près de 200.000 € de travaux ou équipements ont été réalisés sur la commune.

La volonté de la municipalité est de maintenir en état notre important patrimoine communal.

Si les écoles demeurent notre priorité les autres bâtiments ont eux aussi été concernés par des travaux comme l'hôtel de ville, les salles municipales, le centre de loisirs, le cimetière ...

Nous avons également poursuivi un important programme d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de l'éclairage public dans les rues Debussy, Allende, Camus et aux Meuniers. Même si ces travaux ne sont pas toujours spectaculaires, ils sont nécessaires et onéreux pour la collectivité.

Enfin même s'ils n'impactent pas directement le budget de la commune car pris en charge sur le budget communautaire, les travaux de voirie ont été conséquents en 2018 : aménagement de la rue Marcel Pagnol vers le nouveau lotissement « Les Charmilles », réfection de la rue de la Paix et de la rue de Nétreville. Les travaux de voirie prévus rue de la Friche Patey devraient être réalisés en 2019 avec la création de trottoirs qui sécuriseront le nouveau lotissement. Nous avons également sollicités pour cette année la réfection des trottoirs de la rue Jacques Brel qui en ont bien besoin.

2019 devrait voir un important programme d'investissements

- Disposant des accords de subventions du Conseil Départemental de l'Eure et des fonds de concours de l'agglomération « Evreux Portes de Normandie », les travaux de réfection des toitures des écoles pourront se poursuivre aux prochaines grandes vacances pour un montant d'environ 83.000 €.

- Les rideaux en fer de la salle Gérard Philipe, bien utiles pour la protection des intrusions et du soleil lors des manifestations, donnent des signes de fatigue et ils doivent être remis en état et en conformité. Coût approximatif : 10.000 € pour lesquels un fonds de concours sera sollicité.
- En fonction de nos possibilités financières des travaux de toiture sont également à prévoir pour conforter la toiture du complexe sportif.
- Un véhicule devra être remplacé pour les Services Techniques et l'adaptation de l'épareuse sur le tracteur, prévu sur l'exercice 2018, est en cours de réalisation et sera donc imputée sur le budget 2019.
- Le projet majeur de cet exercice budgétaire sera la réalisation de l'assainissement en traverse et la création d'un chemin piétonnier avenue Aristide Briand - partie comprise entre les rues Sémard et Brossolette et la limite avec la commune de Normanville.

Ce parcours vers la zone commerciale de Caër et le nouveau LIDL est très utilisé ; il est dangereux car les piétons sont contraints de marcher sur la bas côté qui est peu large.

Un dossier a pu être monté avec une aide financière du Conseil Départemental de l'Eure et de l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Le coût résiduel pour la commune sera de 180.000 € et un emprunt sera réalisé pour finaliser le montage financier de ce projet. Un prêt relai du montant de la TVA est également envisagé.

Le Conseil Départemental doit se prononcer définitivement sur notre projet en mars prochain et nous avons bon espoir de commencer les travaux à l'été prochain.

Nous avons aussi bon espoir que les services de l'agglomération profitent de ce chantier pour remédier aux problèmes d'eaux pluviales récurrents dans ce secteur.

Les premiers résultats :

	2017	2018
Dépenses de fonctionnement	3.063.686,42 €	2.936.774,28 €
Total	3.063.686,42 €	2.936.774,28 €
Recettes de fonctionnement	3.305.517,81 €	3.285.290,68 €
Excédent reporté	129.964,79 €	121.796,18 €
Total	3.435.482,60 €	3.407.086,86 €
Résultat	+371.796,18 €	+470.312,58 €
	2017	2018
Dépenses d'investissement	642.894,08 €	525.310,96 €
Déficit reporté	46.862,69 €	
Total	689.756,77 €	525.310.,96 €
Recettes d'investissement	702.033,82 €	423.951.85 €
Excédent d'investissement		+12.277,05 €
Total	702.033,82 €	436.228,90 €
Résultat	+12.277,05 €	-89.082,06 €
Soldes des restes à réaliser	- 25.328,09 €	- 26.730,56 €